**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 juin 2020.**

**Présents :**

Mmes PECH-RABASSE Martine, PUIG Marie-Elise, RICHAUD Marie-Christine, VIAL Violette

MM ALLIER Jérémy, AUBÉRIC André, BONFILS Lucien, DELAUP Luc, LOUIS-PALLUEL Alain, MEYNAUD Damien

**Absent excusé** : GERMAIN Patrick,

**I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 MAI 2020**

Le compte rendu et le procès-verbal sont approuvés à l’unanimité

**II DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE DEPENSE PUBLIQUE – FIXATION D’UN SEUIL**

Ces attributions permettent notamment au Maire, pendant toute la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passées sans formalités préalables, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A l’unanimité, le CM décide

* de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres d’un montant inférieur au seuil de 30 000,00 €,lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
* d’autoriser le Maire à signer tous les avenants aux marchés et accords-cadres qui n’entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**III INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

A l’unanimité le conseil décide l’attribution des indemnités prévue par la réglementation**.**

**IV ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CA DU CCAS**

Après discussion, le CM désigne à l’unanimité ses 4 membres en sus du maire au Conseil d’Administration d’Action Sociale :

* André AUBERIC,
* Martine PECH
* Marie-Elise PUIG
* Marie-Christine RICHAUD

4 membres extérieurs seront sollicités et désignés par le maire.

**V DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CANTONALE ACTION SOCIALE**

Cette commission estchargée notamment d’émettre des avis sur les dossiers de demande d’Aide Sociale, à l’échelle du canton.

Après discussion, le CM désigne à l’unanimité membre titulaire Marie-Elise PUIG et membre Suppléant Violette VIAL

**VI DESIGNATION DES DELEGUE(E)S AU CONSEIL D’ECOLE**

Après discussion, le CM désigne à l’unanimité délégué titulaire Martine PECH et délégué suppléant

Luc DELAUP

**VII SIVU TRANSPORT SCOLAIRE**

Ce syndicat étant dissous, il n’est plus nécessaire de désigner des délégués

**VIII DELEGATIONS A L’ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES ET AUPRES DE L’ONF**

Après discussion, le CM désigne à l’unanimité délégué titulaire Jérémy ALLIER et délégué suppléant Patrick GERMAIN

**IX ELECTION DES DELEGUE(E)S AU SYEnergie05**

Conformément aux statuts du Syndicat d’Energie des Hautes Alpes – SyMEnergie05, il convient de procéder à la désignation de délégués pour représenter la commune au sein des instances syndicales.

Après discussion, le CM désigne à l’unanimité délégué titulaire Damien MEYNAUD et délégué suppléant André AUBÉRIC

**X CORRESPONDANT(E) DEFENSE**

Il convient de procéder à la désignation d’un(e) correspondant(e) « défense » Cet(te) élu(e) sera chargé(e) des questions de défense, il(elle) aura vocation à développer le lien Armée-Nation, sera l’interlocuteur(trice) privilégié(e) des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de désigner Madame Violette VIAL, comme correspondante « défense ».

**XI DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DES BARONNIES PROVENCALES**

Après discussion, le CM à l’unanimité désigne Martine PECH comme déléguée titulaire et André AUBÉRIC comme délégué suppléant.

**XII DESIGNATION D’UN(E) DELEGUE(E) A LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de désigner Lucien BONFILS pour représenter la commune auprès de cet organisme.

**XIII ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE « APPEL D’OFFRE » (CCAO)**

La constitution de la Commission d’Appel d’Offres (CAO) est obligatoire dans le cadre de la passation des marchés des collectivités territoriales.

Le maire sera d’office membre titulaire et assurera la présidence de ladite commission.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne :

Comme membres titulaires : Damien MEYNAUD, Alain LOUIS-PALLUEL, Jérémy ALLIER

Comme membres suppléants : André AUBÉRIC, Patrick GERMAIN, Violette VIAL

**XIV RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Cette commission est chargée notamment de participer aux travaux d’évaluation cadastrale des locaux d’habitation et des locaux professionnels. Cette commission doit être composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. Les commissaires titulaires et les commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l’assemblée une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et une liste de douze noms pour les commissaires suppléants.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime valide ces deux listes qui seront retournées au Directeur Départemental des Finances Publiques.

**XV DESIGNATION DU CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES**

**LISTES ELECTORALES**

La commission de contrôle des listes électorales remplace la commission administrative, elle est composée d’un conseiller municipal, d’un représentant de l’Administration (Préfecture) et d’un représentant du Tribunal de Grande Instance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne Marie-Christine RICHAUD comme membre de cette commission

**XVI DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « TRAVAUX »**

La commission communale « travaux », est chargée notamment d’étudier et d’émettre des avis sur tous les travaux à réaliser sur la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne  comme membres titulaires de cette commission : Damien MEYNAUD, Alain LOUIS-PALLUEL, Jérémy ALLIER et comme membres suppléants André AUBÉRIC, Patrick GERMAIN, Violette VIAL.

**XVII CREATION D’UNE COMMISSION « AMENAGEMENT PAYSAGER »**

L’objet est de réfléchir à l’aménagement du village et de ses hameaux.

Après concertation, le CM unanime désigne comme membres titulaires : André AUBÉRIC, Alain LOUIS-PALLUEL, Marie-Christine RICHAUD et comme membres suppléants : Luc DELAUP, Patrick GERMAIN, Martine PECH.

**XVIII CREATION D’UN COMITE CONSULTATIF « PATRIMOINE ET CULTURE**

Création d’un comité consultatif « Patrimoine et Culture », dans lequel pourront être associées des personnes extérieures au conseil municipal, notamment les représentants des associations culturelles communales et les administrés intéressés par la culture et le patrimoine communaux.

Après concertation, le CM unanime désigne comme membres titulaires : Marie-Christine RICHAUD, Martine PECH, Patrick GERMAIN et comme membres suppléants : André AUBÉRIC, Jérémy ALLIER, Lucien BONFILS,

**XIX AUTORISATION DE SIGNATURE D’UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE ENGIE PV L’EPINE**

Le Maire expose à l’Assemblée ce qui suit.

La Commune de L’Epine est notamment propriétaire de plusieurs parcelles de terrain cadastrées section E n°301 et 303 *(issues de la division de la parcelle E N°210)* situées lieu-dit «Le Grand Bois», sur le domaine privé de la commune.

La Commune, par délibérations en dates du 24 janvier 2014 et du 03 février 2017, a autorisé la conclusion d’une promesse de bail, assortie d’un bail emphytéotique et de son avenant, au profit de la société Solairedirect et l’une de ses filiales, la société SolaireD010 (devenue ENGIE PV L’EPINE), portant sur tout ou partie de la parcelle cadastrée section E n°210, divisée en E

n° 301, 302 et 303 et permettant l’installation d’un parc solaire à haut rendement énergétique.

Ledit bail emphytéotique devant notamment être consenti pour une durée de quarante (40) années, moyennant une redevance annuelle de deux mille cinq cent euros (2 500,00 €) par hectare, indexée sur l’indice L, indice prévu au contrat d’achat conclu entre EDF et le producteur d’électricité EDF.

Le développement de ce projet nécessite également, pour sa réalisation, la constitution de droits, afin de permettre notamment l’accès au parc solaire, le passage de câbles et le débroussaillement. Ces droits s’exerceront sur les parcelles jouxtant le parc.

Après développement du projet et réalisation des divisions cadastrales, il apparaît que la centrale envisagée sera implantée sur une surface approximative de trente-huit (38) hectares, à provenir des parcelles sises à L’Epine, cadastrées section E N°301 et 303 (elles-mêmes issues de la division de la parcelle E N°210).

Une nouvelle délibération est prise afin d’autoriser la conclusion du bail emphytéotique et la constitution des servitudes nécessaires à l’exploitation du parc solaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à *8 voix pour et 2 abstentions*:

* **Décide** d’autoriser la régularisation du bail emphytéotique à consentir au profit de la société

ENGIE PV L’EPINE ou toute autre société substituée.

* **Décide** d’autoriser la constitution, à titre gratuit, sur les parcelles attenantes au parc, des servitudes connexes au bail emphytéotique, indispensables à l’exploitation dudit parc solaire, à savoir : servitude de passage (accès) et de passage de réseaux de câbles, servitude de préservation du potentiel solaire (non aedificandi et non altius tolendi) et de création d’une zone de sécurité.

En outre il sera autorisé la réalisation des mesures écologiques imposées au titre des différentes

autorisations administratives obtenues par la société SolaireD010 (devenue ENGIE PV L’EPINE) devant porter sur les parcelles cadastrées section A N°1, 2, 20, 49, 69 et 73.

* **Autorise** le Maire à signer l’acte contenant bail emphytéotique et constitution de servitudes portant sur les biens ci-dessus désignés et dans les conditions ci-dessus précisées, à signer tout acte administratif ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**XX MAISON PORTELETTE**

Les entreprises AUBEPART et REYNAUD sont venues pour chiffrer le montant des travaux de démolition partielle de la maison en ruines. Dans un premier temps, seule la partie basse serait démolie, d’un commun accord avec le Service « France Domaine ». La commune devra s’acquitter du paiement des travaux de démolition partielle de la ruine, afin de sécuriser celle-ci.

Le Maire suggère de faire un constat d’huissier avant tout commencement de travaux de démolition partielle et de requérir l’aval de France Domaine (D.R.F.I.P.). Il faudra établir une D.I.C.T. pour la dépose du branchement électrique.

**XX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU LOCAL ANCIENNE POSTE**

2 devis ont été demandés pour le remplacement des huisseries extérieures :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom**  **de la Société** | **Désignation des menuiseries** | **Montant**  **H.T.** |
| **La Boutique du**  **Menuisier**  **Boutique de SERRES** | 5 fenêtres en PVC  2 portes d’entrée en PVC  Pose de l’ensemble des menuiseries | 4 252,39 €  2 143,44 €  1 100,00 € |
| **Total du devis N° 01 H.T.** | **7 495,83 €** |
| **BLINDEX Fenêtres** | 5 fenêtres en PVC  2 portes-fenêtres d’entrée en PVC  Pose non chiffrée | 2 342,36 €  1 661,40 €  0,00 € |
| **Total du devis n° 02 H.T.** | **4 003,76 €** |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité décide de retenir la proposition de la

SAS BLINDEX FENETRES, économiquement le plus avantageux, qui s’élève à 4 003,76 € ;

**XXI ACQUISITION DE BANCS PUBLICS**

Suite à la proposition de la société MEFRAN Collectivités, le CM décide par 9 voix pour et une abstention d’acquérir 6 bancs pour un total de 1 535€ HT port et déchargement compris.

**XXII QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

* Station d’Epuration : Suite au sinistre occasionné par un véhicule, la société SAVEA a chiffré les travaux à 39 000€ TTC. L’expert de notre assurance Groupama viendra le 23/06
* Rencontre avec la trésorière**:** Les projets de budgets ont été validés.
* Réouverture de l’école : 7 enfants sont présents à l’heure actuelle
* **Recherches de logement** : 2 familles avec enfants recherchent des logements à louer sur L’Epine.

Vu Le Maire

Luc DELAUP